



Commission de l'éducation et de la formation

5 - Administration générale

Visite du collège "Georges Charpak" à GOUSSAINVILLE - Participation d'une délégation du Conseil Général - Mandat spécial

Rapport n° CP/2011/31

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Ce rapport a pour objet la prise en charge des frais liés à la participation d'une délégation du Conseil Général à la visite du collège, 100% numérique, de Goussainville (Val d'Oise).

Dans le cadre de l'étude sur le schéma directeur de la politique numérique du Conseil Général du Bas-Rhin à destination des collèges, est prévue une phase d'analyse des expériences menées en ce domaine ainsi qu'une visite de site.

Il a été proposé qu'une délégation de notre collectivité participe, le lundi 24 janvier 2011, à la visite du collège de Goussainville, premier collège 100 % numérique. Cette visite sera suivie d'une intervention sur le plan numérique du Conseil Général du Val d'Oise.

Cette délégation sera composée des personnes figurant à l'annexe jointe à ce rapport.

Le montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement est estimé à 3 000 €, comprenant les frais de transport (2 600 €) et de restauration (400 €).

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21629	011-6245-021	4 000,00 €	4 000,00 €	400,00 €
21630	011-6247-021	18 000,00 €	18 000,00 €	1 900,00 €
21631	65-6532-021	30 000,00 €	30 000,00 €	700,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans l'intérêt du Département, de confier un mandat spécial à une délégation du Conseil Général en vue de participer, le 24 janvier 2011, à la visite du collège de Goussainville (Val d'Oise).

Elle approuve par ailleurs la composition de cette délégation, conformément à la liste jointe en annexe au rapport.

Elle décide en outre de la prise en charge par le Département, de l'intégralité des frais générés par ce déplacement, dans la limite du budget maximum imparti, estimé à 3 000 € (déplacements et restauration).

Elle décide également de rembourser les frais supplémentaires qui seraient engagés le cas échéant par les participants, selon les dispositions en vigueur.

Strasbourg, le 21/12/10

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL